

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 22 mai 2025

Convocation du : 15 mai 2025

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le vingt-deux mai à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS : Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESBROECK, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Lahcem AIT EL HAJ, Grégory PICKEU, Carole CASIER, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter, Céline LEROUX, Arnaud MARIE, Bernard HAESBROECK, Martine DUBREU, Sylvie GUSTIN, Laurent DERONNE, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thomas BLACTOT

DE25.080

**DOMAINE PUBLIC
TOPONYMIE
DÉNOMINATION DE VOIRIE**

Autorisation - Approbation



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 relatif aux compétences du conseil municipal en matière de dénomination des voies publiques ;

Vu le projet de création d'un nouveau lotissement situé à l'angle de l'avenue Marc Sangnier et de l'avenue Léo Lagrange, à proximité du pont de l'Attargette ;

Considérant qu'il convient de procéder à la dénomination de la voie principale desservant ce lotissement, dans un souci d'identification, de facilitation de l'adressage postal et de sécurité publique ;

Considérant qu'il est souhaité de rendre hommage à une personnalité locale ayant marqué l'histoire de la commune et participé aux actes de résistance durant la Seconde Guerre mondiale ;

Considérant l'engagement remarquable de **Madame Geneviève Pouille Delerive**, native et habitante d'Armentières, qui a œuvré courageusement au sein des réseaux de résistance locale, contribuant notamment à la protection et à l'exfiltration de concitoyens persécutés, et dont la mémoire mérite d'être honorée au sein de l'espace public communal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de dénommer la voie située à l'angle de l'avenue Marc Sangnier et de l'avenue Léo Lagrange selon le plan joint :
« Cité Geneviève Pouille Delerive »

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Thomas BLACTOT
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Jean-Michel MONPAYS

